



Courriel secrétariat :

[francoise.piton@neuf.fr](mailto:francoise.piton@neuf.fr)  
Tél. 01 30 36 71 41

**Bonne Année 2017 !**

Attention aux chausse-trapes !

Plus nombreux, nous serons plus forts !

Participez à notre assemblée du 22 avril 2017 !

L'UNALCI France Inondations vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pour vous-mêmes et pour celles et ceux qui vous entourent.

Nous souhaitons également à votre association la réussite dans les actions qu'elle compte mener pour la défense des victimes d'inondations et pour une meilleure prévention du risque.

Comme vous le savez, l'UNALCI fédère des associations implantées sur tout le territoire national.

Elle a pour but de centraliser et relayer les difficultés de terrain au niveau des instances nationales auxquelles nous participons.

Des membres du Conseil d'administration de l'UNALCI sont présents et portent votre parole :

- au COPRNM, instance de concertation entre les différents acteurs des risques naturels
- à la CMI (Commission Mixte Inondation) instance de validation des PAPI et des PSR dans le cadre de la directive européenne inondations : les représentants de l'UNALCI essaient de contacter avant les réunions les associations concernées, ils font remonter vos remarques pour faire intégrer certaines corrections et pour faire part de vos difficultés.
- dans les commissions inondation des comités de bassin

L'UNALCI peut également vous épauler : elle s'est dotée en 2016 d'un outil juridique qui comprend une convention avec un cabinet d'avocats.

L'UNALCI est constamment vigilante sur tout ce qui a trait aux inondations (fluviales, submersions marines, ruissellement ...)

Par exemple en décembre 2016, l'UNALCI a envoyé un courrier à tous les parlementaires. Lors des votes des projets de lois de finances il est une pratique largement partagée par toutes les alternances politiques : ponctionner certaines ressources « externes » pour équilibrer les budgets présentés par les gouvernements. Cette année, afin de réduire le déficit de l'État, les votes de la loi de finances rectificative 2016 et de la loi de finances pour 2017 ont abouti au **prélèvement de sommes importantes dans des fonds dédiés**. Fin 2016 55 M€ ont été ponctionnés dans le fonds Barnier et cette mesure sera pérennisée par un prélèvement de 70 M€ en 2017.

**Sans tambour ni trompette, une ponction totale de 125 M€ est donc faite dans le fonds Barnier ou FPRNM (Fonds de Prévention pour les Risques Naturels Majeurs) qui finance, entre autres, les PAPI à hauteur de 40% et les indemnisations les plus onéreuse.**

Chacun de nous abonde ce fonds par une partie de sa prime d'assurance : **c'est un fonds solidaire et dédié.**

Comment nos élus vont-ils pouvoir expliquer aux assurés la solidarité du système Cat Nat (Catastrophe Naturelle) si l'argent est utilisé à d'autres fins, si ces sommes sont remises dans le budget général comme tous les impôts ou taxes divers ? Ils peuvent être interrogés, interpellés.

Pour être forts, il faut être nombreux.

Pour être entendus, il faut avoir les moyens de se faire entendre, pour agir il faut partager les informations.

Merci par avance de bien vouloir renouveler votre adhésion, faites-nous également connaître auprès d'autres associations dont les préoccupations sont identiques aux nôtres.

N'hésitez pas à vous investir à nos côtés et à participer à notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le **samedi 22 avril 2017 à Paris.**

Le Conseil d'administration

*Pièce jointe : bulletin d'adhésion pour 2017*